



R.P.S

Risques psycho Sociaux

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Un nombre grandissant de salariés déclarent souffrir de symptômes liés à des risques psychosociaux. Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir.

Sous l'effet des mutations du monde du travail telles que la complexité grandissante des tâches, la réduction des temps de repos, l'individualisation du travail ou encore les exigences accrues de la clientèle, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable.

Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;

des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés comme le harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;

des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions...).

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail. L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé des salariés, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculosquelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide. Les risques psychosociaux sont souvent imbriqués. Ils ont des origines communes (surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, intensification du travail, mode de management...). Ces risques peuvent interagir entre eux : ainsi le stress au travail peut favoriser l'apparition de violences entre les salariés qui, à leur tour, augmentent le stress dans l'entreprise. Ils ont également des spécificités (en termes de facteurs de risque, de réglementation...) qu'il convient de prendre en compte dans un objectif de prévention.



**N'attendez pas qu'il soit trop tard pour en parler...
Vous n'êtes pas là pour vous ruiner la santé...
Bien être au travail = Productivité**

L'équipe **FO** est à votre écoute, pour vous aider et vous accompagner

Tel : 547447

Les négociations sociales avec la Direction MBD ont reprises depuis septembre.

Depuis 2013 et la mise en application du nouveau système de rémunération signé par la CFDT et la CFE/CGC, le syndicat FO conteste le mode de calcul de la prime d'ancienneté pour les personnels assimilés cadres pratiquant le forfait 38h. Comme le stipule la convention collective la prime d'ancienneté doit tenir compte de l'horaire pratiqué. « la prime d'ancienneté varie avec l'horaire de travail et supporte le cas échéant les majorations pour heures supplémentaires ». Cette clause était pratiquée chez Messier Dowty et a disparu avec le nouvel accord. FO ne lâche pas et mène les négociations sur ce dossier. Lors des réunions du 22 septembre et 9 octobre, la porte s'est ouverte à un possible traitement de la réclamation portée par votre syndicat FO.

Si notre réclamation aboutie, c'est une revalorisation de la prime d'ancienneté pour les personnels au forfait et un plan de rattrapage depuis 2013. Affaire à suivre..... avec FO.

Pour contacter la rédaction : michel.fiore@fo-safranmbd.fr

Pénibilité :

Certains salariés ont été exposés aux poussières d'amiante jusque dans le milieu des années 1990. Ce matériau a occasionné nombres de maladies professionnelles reconnues par la sécurité sociale. Certains sites ont traçabilisé les expositions des salariés suite à l'intervention des Organisations Syndicales. Ce faisant, la Direction s'est toujours refusé à inclure ces personnels dans l'accord pénibilité. Pire, les salariés reconnus en maladie professionnelle quittent l'entreprise dans de plus mauvaises conditions que s'ils demandaient une rupture conventionnelle.

Aussi FO porte deux demandes :

- Une permettant aux salariés quittant l'entreprise pour adhérer au dispositif de cessation d'activité amiante de bénéficier d'une majoration de leur prime d'indemnité de départ.
- Une permettant aux salariés répertoriés comme ayant été exposés à l'amiante d'intégrer l'accord pénibilité.

Suite aux tergiversations du gouvernement sur la mise en place du compte pénibilité qui rappelons le, « se voulait » une contrepartie de l'allongement de la durée de cotisation et du recul de l'âge de départ en retraite, la Direction MBD elle aussi joue la montre sur les négociations au sein de notre société.

Pour autant, elle semble ouverte à verser un complément de prime pour les salariés adhérant au dispositif de cessation d'activité lié à l'amiante.

Prévoyance :

Le gouvernement a introduit une nouvelle réglementation sur les contrats couverture santé dits responsables. Cette réglementation impose différentes modalités de remboursements des praticiens en secteurs 2 soit ceux pratiquants des dépassements d'honoraires.

La notion de contrat dit « responsable » déterminera les planchers et les plafonds de prise en charge permettant de bénéficier des aides fiscales et sociales. .

Les plafonds de remboursements seront plus élevés lorsque le praticien aura passé une convention d'objectifs avec la sécurité sociale. Le forfait des montures de lunette est également abaissé.

Ces mesures ont conduit les Organisations Syndicales et la Direction à revoir notre contrat et s'aligner sur les obligations promulguées par le gouvernement.

Ces mesures ont des conséquences sur la tarification de la cotisation santé option avec une baisse d'environ 50%.

Les documents transmis aux salariés reprennent le contenu des nouvelles dispositions avec la possibilité au 01/01/2016 de modifier votre niveau de couverture entre safran et safran+

Intéressement et participation :

Une nouvelle loi impose le versement des primes d'intéressement et de participation au plus tard le dernier jour du cinquième mois de l'année.

Pour l'intéressement, à défaut de réponse du salarié la prime était versée directement sur votre compte, dorénavant, celle-ci sera bloquée sur le PEG. Le salarié sera donc obligé de demander expressément son versement s'il souhaite en bénéficier.

De façon dérogatoire pour 2016 et 2017, les sommes qui auront été bloquées, pourront être récupérées dans un délai maximum de trois mois à compter de la date d'arbitrage.

A compter du 1^{er} octobre 2015 la Coordination **FO SAFRAN** vous invite à visiter son nouveau site Internet ou vous pourrez trouver toutes les informations et actualités concernant le groupe, les sociétés ainsi que les établissements.

www.fo-safran.com

Vos représentants FO dans les différentes instances

CE



Jean-Luc STOUVENIN
Ouvrier
Unité MRO
Tel : 547782
Mail: jean-luc.stouvenin@safranmbd.com



Franck TCHERNENSKY
Opérateur d'usinage et pointage
Unité MRO
Tel : 549229
Mail : franck.tchernensky@safranmbd.com



Michel FIORE
Unité Carbone
Tel : 547380
Mail : michel.fiore@safranmbd.com

DP



David FAUDEL
Technicien Usineur
Unité MRO
Tel : 549229
Mail : david.faudel@safranmbd.com



Philippe HARTER
Technicien de maintenance
Unité MRO
Tel : 549344
Mail : philippe.harter@safranmbd.com

CHS-CT



Isabelle GRUNY
Gestionnaire de production
Division MRO
Tel : 547515
Mail : isabelle.gruny@safranmbd.com

Commission Formation



Kevin FADE
Monteur expert
Unité MRO
Tel : 547207
Mail : kevin.fade@safranmbd.com

Commission Logement



Jean-Luc STOUVENIN
Ouvrier
Unité MRO
Tel : 547782
Mail: jean-luc.stouvenin@safranmbd.com

Commission Egalité Professionnelle



Sandrine KROMMENACKER
Chargée relations clients
Unité rechange MRO
Tel: 547364
Mail: Sandrine.krommenacker@safranmbd.com

Commission Restaurant



Christian SCHULTZ
Technicien APRS/AFRS
Division MRO
Tel : 547224
Mail : christian.schultz@safranmbd.com

Commission Culture et Animation



André DAHLEN
Monteur
Unité SE
Tel : 544718
Mail : andré.dahlen@safranmbd.com

Commission Familiale et Sociale



Clément BOXBERGER
Technicien APRS/AFRS
Division MRO
Tel : 547224
Mail : clement.boxberger@safranmbd.com

Commission Attribution des marchés



Michel FIORE
Technicien Méthodes
Unité Carbone
Tel : 547380
Mail : michel.fiore@safranmbd.com

ACTUALITES ET FAITS MARQUANTS SUR NOTRE SITE

Projet d'Organisation de MRO France

Après un CE extraordinaire le mercredi 07 octobre ou l'ensemble des organisations syndicales ont été conviées concernant le Projet d'Organisation de MRO France, c'est l'ensemble des salariés MRO qui ont été invités lundi 12 octobre à la présentation de ce projet afin de les sensibiliser et surtout de les impliquer pour, selon la Direction, "relever ensemble ces défis" qui permettront de " **Construire ensemble le futur de MRO**".

Après des semaines et des semaines à **BOOST'er**, le comité des têtes s'est rendu à l'évidence que pour gagner les marchés de demain et rester sur nos marchés traditionnels, il fallait réduire nos cycles de réparations et de fabrication mais surtout rester compétitif et réduire nos coûts **!?! Ca c'est un SCOOP !!! Merci BOOST...**

Pour ce faire, MRO se décomposera en trois unités :

- **Unité Atterrisseurs, Unité Equipements et Unité Recharge**

qui comporteront chacune cinq services

- **Support Client, Engineering/Méthodes, Flux, Distribution et Montage**

La Qualité étant présente dans chaque Unités.

Chaque Unité aura ses moyens propres, ses effectifs propres y compris sur les moyens partagés qui seront gérés par l'Unité prépondérante sur le moyen... !

Déjà ça fait mal à la tête !!! et surtout QUID de l'arbitrage des priorités... !

La Direction avance des objectifs opérationnels plus qu'ambitieux pour les trois unités mais reste très discrète quand aux moyens pour y parvenir.... (Coûts, formations, etc...)

Pour les atterrisseurs, la Direction a pour objectif de passer le TAT de 120 jours actuellement à 70 jours ??? Par quels moyens ? Avec quels investissements ?

Dans son fonctionnement en 8 piliers, la Direction annonce que chaque salarié a sa place dans cette transformation car il en est acteur !!! Mais pour l'instant il se retrouve impliqué dans une transformation décidée d'avance et sans lui !!!

Pour FO, la notion d'Acteur n'est pas la même...

C'est pourquoi il est urgent que la Direction et les partenaires sociaux se mettent autour de la table car pour l'instant ce projet soulève beaucoup de questions aux quelles il faut des réponses précises.

FO se tient à la disposition des salariés pour faire remonter questions, craintes et suggestions. N'hésitez pas à contacter vos élus **FO** ainsi que la rédaction du journal **FO 1 FO**.

Pour contacter la rédaction : michel.fiore@fo-safranmbd.fr ou Tel : 547447

Pour relever le défi, soyons unis

Délégué Syndical Local : **André DAHLEN**

Tel : 544718

mail : andré.dahlen@fo-safranmbd.fr

Délégué Syndical Central : **Jean-Luc STOUVENIN**

Tel : 547782

mail : jean-luc.stouvenin@fo-safranmbd.fr

Membre du Comité d'Entreprise Européen : **Michel FIORE**

Tel : 547380

mail : michel.fiore@safranmbd.com

Coordinateur FO SAFRAN : **Michel FIORE**

Tel : 547380

mail : michel.fiore@safranmbd.com

Chiffres à connaître

SMIC horaire brut

9,61 €

SMIC mensuel brut

1457,52 €

Plafond Sécu

3171 €/mois

Coût de la vie

+0,7% en janvier

-0,3% sur 12 mois

Nbrs de chômeurs

3 584 100 cat.A

au 01/10/2015

Indice de réf. Des loyers

125,25

au 2^{ème} trimestre 2015

Taux d'intérêt

Immobilier

1,93% sur 20 ans

au 01/10/2015

Valeur Action SAFRAN

67,53 € au 15/10/15

Vos Représentants en DP

David FAUDEL

Tel : 549229

Philippe HARTER

Tel : 549344

Jean-Luc STOUVENIN

Tel : 547782

Vos Représentants au CE

Franck TCHERNENSKY

Tel : 549229

Jean-Luc STOUVENIN

Tel : 547782

Michel FIORE

Tel : 547380

Infos pratiques et chiffres utiles

